

INTERVIEW DE MICHEL GONNET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNPI-FSU

Avez-vous des éléments de réflexion à apporter sur la prise en compte des résultats des élèves dans l'évaluation des enseignants ?

La prise en compte des évaluations des élèves ne doit pas faire oublier que ces notes ne rendent compte qu'imparfaitement du niveau de maîtrise d'une compétence. Il est donc nécessaire ensuite, lors de l'entretien ou d'un conseil de maîtres, de mener une analyse conjointe quant aux formes et aux modalités d'évaluation que les enseignants pratiquent au regard des connaissances et des compétences attendues dans les programmes. L'examen des résultats aux évaluations nationales est, pour sa part, plus lié au pilotage des établissements et de la circonscription qu'à l'inspection proprement dite. Aussi, il convient d'étudier ces résultats avec la

prudence qui convient à ce type d'exercice. Nous savons bien que les résultats des élèves sont très corrélés au milieu et au contexte dans lesquels évoluent les écoles. Dans certains endroits, il faut beaucoup d'engagement et de réflexion de la part des équipes pédagogiques et des maîtres pour obtenir des résultats tous justes médiocres. Dans d'autres, de très bons résultats peuvent être observés sans que l'acte pédagogique en soit le déterminant principal. L'apprentissage scolaire ne peut pas être réduit au paradigme processus/produit. Bien d'autres dimensions, notamment psychologiques et sociales, doivent être prises en considération dans l'analyse de l'efficacité d'un enseignement. C'est pourquoi nous préférons le concept d'acquis, qui est plus représentatif du processus d'apprentissage que la notion de résultat.

Alors qu'on parle de payer les enseignants au « mérite », on voit de plus en plus de cas où la note ne garantit plus du tout un passage au grand choix. Aujourd'hui, ce système a-t-il encore un intérêt financier pour l'enseignant ?

Avec la note d'inspection, nous sommes depuis plusieurs décennies déjà sur une forme de rémunération au mérite. La différence de traitement peut représenter, en fin de carrière, jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'euros pour les meilleurs enseignants. Si le système tend à bloquer des progressions, c'est surtout parce que l'État s'est lui-même fixé des contingents de progression très stricts de manière à limiter les progressions de rémunérations en proportion des fonctionnaires.